



PROCES VERBAL

COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du Vendredi 21 Août 2020

Présents :

M. Jean Louis ROUSSEAU

M. Jean-Marc LEFEVRE

M. Kévin SURAY

M. Jean-Philippe LEFEVRE

M. Clément GRUMELIER

La commission des COMPETITIONS JEUNES prend connaissance du courriel en date du 10/08/2020 transmis par le club de Montmirail par lequel il fait part du désengagement de son équipe dans le championnat U14 D1 1^{ère} phase (raison : manque d'effectif dans la catégorie U14)

La commission,

Décide, de maintenir la poule D1 U14 à 12 équipes, ainsi l'équipe de TINCQUEUX FC remplace en lieu et place l'équipe de MONTMIRAIL en vertu de l'article 12 du règlement des compétitions jeunes Foot à 11.

La commission des COMPETITIONS JEUNES prend connaissance du courriel en date du 19/08/2020 transmis par le club de Sézanne RC par lequel il fait part du désengagement de son équipe dans le championnat U16 D1 1^{ère} phase (raison : manque d'effectif et départ de joueur)

La commission,

Décide, de maintenir la poule D1 U16 à 12 équipes, ainsi l'équipe de VITRY FC remplace en lieu et place l'équipe de SEZANNE RC en vertu de l'article 12 du règlement des compétitions jeunes Foot à 11.

Le secrétaire

Jean Louis ROUSSEAU